

Image not found or type unknown



Donation partage entre 2 enfants

Par **vava75**, le **12/06/2012 à 16:12**

Bonjour,
Mon père a décidé de faire une donation partage à ses deux enfants. Le premier reçoit un bien sans l'usufruit, l'autre la somme équivalente en argent.
Quels sont les pièges à éviter?
- le bien est-il sous estimé?
- celui qui vit dans l'appartement a-t-il un avantage sur l'autre? l'autre peut-il réclamer l'équivalent?
- au décès, le bien prend ou perd (rare à Paris) de la valeur, donc la donation n'est plus égale? peut-on refuser la donation?
- peut-on faire en sorte que la donation partage explique que les deux enfants devront recevoir une valeur égale au jour du décès?
- celui qui reçoit l'argent peut-il placer son argent chez le notaire?